



DIRECTION des AFFAIRES GÉNÉRALES et JURIDIQUES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE des MARCHÉS PUBLICS

MAIRIE DE PÉRIGUEUX AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché :

Commune de Périgueux- 23, rue Wilson - B.P. 20130 – 24005 PERIGUEUX CEDEX
☎ : 05 53 02 82 00 - 💻 : 05 53 07 09 52

Pouvoir adjudicateur : Madame la Maire de Périgueux

Objet du marché :

Assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour la Ville de PERIGUEUX

CPV Principal : 66510000 et 66515200

Caractéristiques et forme du marché :

Marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles R. 2113-1, R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 du code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire
Marché de Services.

Décomposition en lots :

Le marché sera dévolu en un seul lot compte tenu qu'il s'agit de prestations non dissociables.

Durée du marché et modalités d'exécution:

Prise d'effet du marché- durée : 1er Janvier 2025 - 00 H 00 pour une durée de **5 ans**.
Il expirera le 31 Décembre 2029.

Justifications à produire (lors de la remise des offres) :

- DC 1 complété et signé (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> , thème : marchés publics),

- DC 2 complété et signé (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics),
- Dans le cas où l'entreprise ne fournirait pas les formulaires DC1 et DC2, une déclaration sur l'honneur certifiant :
 - n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner-prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique,
 - être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
 - La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si l'entreprise est en redressement judiciaire.
 - Qualité selon laquelle il agit : agent, courtier, mutuelle. S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il a saisie et l'étendue de celui ci.
 - Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription ainsi que son habilitation obtenue auprès de l'organisme d'autorité de contrôle (ACPR ou son équivalent). Cette disposition ne concerne pas les intermédiaires d'assurance.
 - Attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.
 - Attestation d'inscription à l'ORIAS. Cette disposition concerne les intermédiaires d'assurance.

Recevabilité des candidatures

Les candidatures qui ne disposent pas des capacités économiques et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché seront écartées.

Critères de choix des offres : offre la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 45%
- Valeur technique du dossier : 55%

Date limite de réception des offres

Les offres devront parvenir en Mairie avant le :

Mercredi 6 novembre 2024 avant 12 heures

Par l'intermédiaire du site www.marches-securises.fr

Les candidatures seront entièrement rédigées en français, ou accompagnées d'une traduction intégrale.

Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation des entreprises pourra être obtenu gratuitement sur le site www.marches-securises.fr.

Délai de validité des offres : 180 jours.

Renseignements divers

- Recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9, rue Tastet – CS21490 - 33063 BORDEAUX cedex.

Contentieux précontractuel concernant la régularité de la procédure de publicité et de mise en concurrence – avant conclusion du contrat: contentieux au fonds en annulation pour excès de pouvoir – deux mois à compter de la décision faisant grief (décision de rejet de la candidature ou de l'offre, désignation de l'attributaire du contrat...).

- Modalités de financement et de paiement du marché

La Ville de Périgueux financera l'opération objet du marché à partir de ses fonds propres.

Règlement par acomptes effectués sur présentation de décomptes mensuels.

Transmission des factures par l'intermédiaire du logiciel Chorus pro.

L'unité monétaire sera l'euro.

- Délai global de paiement

30 jours par mandat administratif pour chaque facture.

- Prestations supplémentaires éventuelles.

Des prestations supplémentaires éventuelles pourront être commandées sur la base des prix détaillés dans l'offre.

Date d'envoi à la publication : Vendredi 4 Octobre 2024
